



CHARTRE D'ENGAGEMENT QUALITÉ DES INSTALLATEURS DE SYSTÈMES PHOTOVOLTAÏQUES RÉFÉRENCÉS « IN SUN WE TRUST »

En signant cette chartre, je m'engage à me conformer à chacun des principes suivants :

1. Réaliser l'ensemble des chantiers via des personnes dotées des **compétences professionnelles requises**

Ces compétences (étanchéité, électricité) doivent être acquises par une formation diplômante et/ou une pratique confirmée.

2. Réaliser l'ensemble des chantiers sans recourir à la **sous-traitance**

La co-traitance est possible si des compétences supplémentaires sont nécessaires. Toutes les entreprises impliquées sur le chantier doivent être référencées auprès d'In Sun We Trust.

3. N'orienter le client vers des offres de **financement qu'à sa demande expresse, et si je peux lui conseiller des options compétitives**

Le cas échéant, l'ensemble des conditions financières attachées au prêt (intérêt, frais et accessoires) doivent être clairement affichées. Le versement par l'organisme de financement ne doit intervenir qu'à la réception du devis de raccordement, et à condition que les coûts de ce dernier ne soient pas prohibitifs.

4. Accompagner le client dans sa démarche

□ Conseiller et assister le client dans son choix. L'aider à choisir, en amont, les solutions les plus adaptées, en fonction du potentiel du site ainsi que de ses besoins et attentes.

□ A partir des éléments recueillis sur place, réaliser une estimation détaillée de la rentabilité et de la production électrique attendues. Complémentaire à l'étude préliminaire générée via le simulateur In Sun We Trust, cette estimation doit être réaliste et gratuite.

□ Prendre en charge les démarches administratives indispensables à l'installation (*déclarations préalables de travaux, demandes d'autorisation de raccordement et de production d'électricité*) et accompagner le client dans les démarches fiscales (*conditions d'octroi des aides publiques*).

5. Proposer un **devis détaillé et transparent**

□ Fournir un devis contenant tous les éléments nécessaires à la compréhension de la prestation (*dimensionnement, puissances, modèles, main d'œuvre, assurances...*), le calendrier prévisionnel de réalisation, ainsi que les conditions de paiement et de garantie.

□ Ne proposer que du matériel et/ou équipement qui soit conforme aux exigences légales et réglementaires.

□ La commission prélevée par In Sun We Trust, qui équivaut aux dépenses d'acquisition qu'aurait normalement dû engager mon entreprise, ne peut être répercutée sur le client. Celui-ci paiera le même prix que s'il avait eu directement recours à mes services.

6. Protéger le client des **imprévus**

□ Attendre l'autorisation d'urbanisme et le devis de raccordement pour encaisser l'acompte demandé à la commande client.

□ Réaliser une installation conforme au devis signé dans le respect des règles, normes et textes réglementaires applicables.

□ Permettre l'annulation de la commande en cas de refus d'autorisation d'urbanisme ou coûts de raccordement prohibitifs.

□ Être à jour de mes obligations légales, et disposer des garanties légales couvrant explicitement tous les activités et travaux réalisés.

□ Fournir au client une copie de l'ensemble des documents au fur et à mesure de l'avancement du projet.

□ Attendre l'autorisation d'urbanisme et le versement de l'acompte du devis de raccordement pour livrer et poser le matériel.

7. Assurer la bonne **finition du chantier**

□ Laisser le site propre et sécurisé après chaque intervention.

□ Respecter l'esthétique du site et répondre, dans la mesure du possible, aux demandes de finition du client.

8. Effectuer un **suivi dans la durée**

□ Procéder à la mise en service de l'installation, puis à la réception des travaux, en présence du client. Remettre, au plus tard lors du raccordement, l'ensemble des documents relatifs à l'installation (*schémas électriques, garanties du matériel installé, attestations...*).

□ Intervenir gratuitement et dans les plus brefs délais en cas de dysfonctionnement de l'installation, conformément aux obligations d'intervention de la garantie biennale.

□ Conseiller gratuitement le client sur le suivi du bon fonctionnement, la maintenance, l'entretien préventif et sur les actions à mener en cas de dysfonctionnement. Les contrats de maintenance et/ou nettoyage ne seront proposés que si les particularités de l'installation l'exigent (reprise de chantier après malfaçons, pollution locale pénalisant réellement la production, etc.)

□ Remettre au client une facture détaillée et complète, conforme au devis. La facture doit notamment préciser les montants correspondants à la fourniture des équipements et à la main d'œuvre, ainsi que le matériel solaire installé.

□ Fournir au client toute attestation signée qui lui serait nécessaire pour pouvoir bénéficier des dispositifs publics de financement, et du tarif d'achat de l'électricité solaire.

□ Fournir chaque année à In Sun We Trust une copie de(s) (l')attestation(s) d'assurance RC et décennale.

9. Informer In Sun We Trust, dans les plus brefs délais, de toute modification des informations fournies dans le **formulaire de candidature**

Fait à :

le :

Signature et tampon, précédés de la mention « lu et approuvé » :